

COMMUNE DE BEAUSSAULT. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020.

Le maire ouvre la séance à 19h05. Tous les conseillers sont présents, le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1. Désignation du délégué et des suppléants du tableau des électeurs sénatoriaux.

Par application d'une nouvelle règle législative, le conseil est appelé à élire à bulletin secret un titulaire et trois suppléants pour voter aux prochaines élections sénatoriales.

Laurent FOURNIER est élu titulaire. Daniel ETIENNE, Félix VANDER BRIGGHE et Agaïna HUE sont élus suppléants. Chacun a obtenu 11 voix.

2. Nominations aux commissions intercommunales et aux commissions communales.

Commissions intercommunales. Délibération n°20 :

Com-com des 4 rivières : Laurent FOURNIER, titulaire – Daniel ETIENNE, suppléant.

Syndicat transport scolaire Forges-les-eaux : Agaïna HUE et Mickaël LEJEUNE, titulaires – Christophe MOUQUET et Daniel ETIENNE, suppléants. 1^{ère} réunion le 20 juillet à 17h30.

Syndicat O²Bray : Mickaël LEJEUNE et Nathalie LEGRAND, titulaires – Philippe STRAGIER et Félix VANDER BRIGGHE, suppléants.

SIVOS Haute-Béthune : Laurent FOURNIER et Daniel ETIENNE, titulaires – Maguy LEFEBVRE, suppléante.

SDE 76 : Bruno RENIER, titulaire – Nathalie LEGRAND, suppléante.

SMBV Arques (bassin versant) : Laurent FOURNIER, titulaire – Laurent AUVRAY, suppléant. Elu référent : Laurent AUVRAY.

Commissions communales. Délibération n°21 :

CCID (impôts directs) : 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants sont soumis à la préfecture qui retient 6 titulaires et 6 suppléants. Philippe POLLET, Rémy GUERARD, Philippe STRAGIER, Christophe BANCE, David DEVRAIGNE, Hubert DOLBEC, Claude BIOT, Annick DOCHY, Daniel ETIENNE, Laurent AUVRAY, Christophe MOUQUET et Agaïna HUE proposés comme titulaires – Roland FOLLAIN, Régis FOURNOT, Daniel LEJEUNE, Agnès LEGRAND, Mickaël LEJEUNE, Annie BIOT, Virginie HOUARD, Nathalie LEGRAND, Félix VANDER BRIGGHE, Brune RENIER, Dominique RIMBERT et Lydie DOLBEC proposés comme suppléants. Le maire est d'office membre de la commission.

Contrôle liste électorale : Agaïna HUE. Deux personnes hors Conseil complètent la commission.

Communication : Maguy LEFEBVRE, Nathalie LEGRAND, Agaïna HUE, Félix VANDER BRIGGHE, Mickaël LEJEUNE, Christophe MOUQUET, Brune RENIER, Daniel ETIENNE, Laurent FOURNIER.

Cimetière : Félix VANDER BRIGGHE, Philippe STRAGIER, Maguy LEFEBVRE, Christophe MOUQUET.

Travaux-voirie : Agaïna HUE, Maguy LEFEBVRE, Daniel ETIENNE, Bruno RENIER, Laurent FOURNIER, Félix VANDER BRIGGHE, Philippe STRAGIER, Christophe MOUQUET.

CCAS : Laurent AUVRAY, Daniel ETIENNE, Philippe STRAGIER, Nathalie LEGRAND. Laurent FOURNIER, d'office en qualité de président. Quatre personnes hors Conseil municipal complètent le CCAS dont il est rappelé la mission première consacrée à l'action sociale.

Aménagement de l'espace public : Agaiïna HUE, Maguy LEFEBVRE, Christophe MOUQUET, Daniel ETIENNE, Bruno RENIER, Félix VANDER BRIGGHE, Laurent FOURNIER, Nathalie LEGRAND.

Les commissions communication et aménagement de l'espace public préciseront leurs domaines d'intervention lors de leur première réunion. Un appel à la participation des habitants pourra être envisagé. Les commissions formulent des propositions et/ou suggestions au Conseil municipal qui reste décisionnaire.

3.Avenant maîtrise d'œuvre salle polyvalente.

Le Conseil prend connaissance de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre qui ramène le taux de rémunération applicable de 9,5 à 8% et donne pouvoir au maire pour le valider. Délibération n°22.

4.Indemnité des élus.

Après échange, le Conseil décide de maintenir les dispositions antérieures (trois adjoints se partageant l'indemnisation de deux) sans appliquer la hausse rendue possible par la loi du 27.12.2019.

L'indemnité du maire s'établit à 17% de l'indice terminal de la fonction publique et celle des adjoints à 4,5%. Délibération n°23.

5.Tarifification cimetière.

Le Conseil décide de fixer le tarif des concessions comme suit : concession funéraire et dépôt d'une urne 30 ans = 75€, 50 ans = 150€. Mise à disposition d'une plaque de granit pour la colonne de l'espace cinéraire = 30€. Délibération n°24.

Il est indiqué à cette occasion que la dispersion des cendres au jardin du souvenir, tout comme l'inhumation en espace commun sont gratuits. Le règlement du cimetière sera annoté en ce sens.

6.Questionnaires diverses.

. le maire confirme avoir confié au premier adjoint d'être *l' élu référent de l'employé polyvalent communal*

. *maisons fleuries* : 12 inscriptions reçues

. *cérémonie du 14 juillet* : un dépôt de gerbe suivi d'un verre de l'amitié (en plein air et dans le respect des règles sanitaires) est prévu . Rendez-vous place de la mairie à 11h.

. *la gazinière de l'ancienne salle des fêtes* est mise en vente au prix de 200€.

. réunion de la *commission communication* lundi 27 juillet à 19h.

. opération de *broyage au bois de Beaumont* jeudi 16 juillet journée. Appel aux volontaires pour signaler les souches susceptibles de provoquer des dégâts au tracteur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

